



27

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CONSEIL NATIONAL POUR
LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/ N° 024 /PRG/CNDD/SGPRG/2009

Portant destitution d'un haut cadre

Le Président de la République

Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement

- ✓ Vu le Communiqué n°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;
- ✓ Vu le Décret n° _____/PRG/CNDD/SGPRG/2009 du _____ 2009 portant nomination du Ministre Secrétaire Permanent du CNDD ;

14

Décète

Article 1^{er} : Le Colonel **Aboubacar Sidiki CAMARA**, précédemment Ministre Secrétaire permanent du CNDD est démis de ses fonctions pour fautes lourdes.

mis à la disposition de l'Etat-Major de la G.N.

L'intéressé est radié des effectifs des forces armées guinéennes.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, abroge toutes dispositions antérieures et sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 26 Janvier 2009

Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la
Démocratie et le Développement, Commandant
en Chef des Forces Armées.

